



La Tremblade le, 16 septembre 1994

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41
Fax 46.36.18.47
Télex 632 160 F

**Monsieur l'Administrateur
des Affaires Maritimes**
Chef du Quartier Marennes Oléron
17 320 MARENNES

OBJET : Avis sur la demande d'exploitation de la société X.

N/REF : 156/94/DEL/LT/DM

P.Jte : Un dossier en retour

Comme suite à votre demande qui me parvient le 14 septembre et après étude (rapide) du dossier, je note que la dite société utilise pour traiter les bois un insecticide de la famille des pyréthriinoïdes de synthèse, dangereux pour la vie aquatique, associé à du tributylétain dont vous connaissez la toxicité pour la vie marine (seuil de toxicité pour l'huître adulte : 5 nanogrammes par litre).

En conséquence, il nous apparaît qu'il est nécessaire d'exiger les plus grandes précautions pour éviter tout écoulement vers le milieu aquatique (canal de Chalons communicant avec la Seudre à Dercie) non seulement en temps ordinaire mais également en cas d'accident (notamment incendie) en dotant l'écoulement pluvial d'une structure de rétention (bac, bêche) permettant la récupération de flux pollué éventuel, comme il est préconisé dans l'étude d'impact.

Le Responsable du laboratoire
Environnement Littoral
D. MASSON

Copies :

Dossier

Chrono

Ifremer/Service A.A./Brest

Ifremer/DEL/La Rochelle